

## Arrêté

n° 2023-723

**Objet :** Modification de l'arrêté n° 2023-582 portant désignation des examinateurs associés au jury pour les épreuves orales d'admission du concours interne de lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2023.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

*Vu le Code général de la fonction publique*

*Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 modifiée visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,*

*Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels*

*Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,*

*Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels, notamment les articles 12 à 14,*

*Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,*

*Vu l'arrêté n° 2022-689 du 4 juillet 2022 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023,*

*Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 instituant la commission prévue à l'article 10-2 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,*

*Vu l'arrêté n°2022-829 du 12 septembre 2022 portant modification de la décision d'ouverture d'un concours interne de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels de 2<sup>ème</sup> classe ;*

*Vu l'arrêté n°2023-375 du 06 avril 2023 fixant la liste des candidats admis à participer au concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023 ;*

*Vu l'arrêté n°2023-376 du 06 avril 2023 portant désignation des membres du jury d'un concours interne de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels de 2<sup>ème</sup> classe ;*

*Vu l'arrêté n° 2023- 582 du 03 juillet 2023 portant désignation des examinateurs associés au jury pour les épreuves orales d'admission du concours interne de lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2023 ;*

*Considérant qu'il convient d'actualiser la liste des examinateurs spécialisés pour l'épreuve orale facultative d'anglais suite à un examinateur défaillant,*

### **Arrête :**

**Article 1 :** L'article 3 de l'arrêté n° 2023- 582 du 03 juillet 2023 portant désignation des examinateurs associés au jury pour les épreuves orales d'admission du concours interne de lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2023, est modifié ainsi qu'il suit :

La liste des examinateurs spécialisés pour l'épreuve orale facultative d'anglais est composée comme suit :

Monsieur	BAUDIN	Gillian
Madame	FILIN	Carole
Madame	VERT	Sylvie

**Article 2 :** L'article 4 de l'arrêté n° 2023- 582 du 03 juillet 2023 portant désignation des examinateurs associés au jury pour les épreuves orales d'admission du concours interne de lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2023, est modifié ainsi qu'il suit :

La liste des examinateurs spécialisés suppléants pour l'épreuve orale facultative d'anglais est composée comme suit :

Madame	BELINGARD	Laurence
Madame	BIRON	Patricia
Madame	DÉJEANT	Aurélie
Madame	FIORDALISI	Céline
Monsieur	GUÉRIN	Baptiste
Monsieur	MYOT	François
Madame	PANANCHIKAL	Jahnvi
Madame	SINGH	Urvashi
Madame	WHIDDON	Bridget

**Article 3** : Les autres articles de l'arrêté n° 2023- 582 du 03 juillet 2023 portant désignation des examinateurs associés au jury pour les épreuves orales d'admission du concours interne de lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2023 demeurent inchangés.

**Article 4** : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites internet [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr) et [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr). Ampliation du présent arrêté sera transmise aux Présidents des SDIS parties prenantes à la présente organisation.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon  
Le 7 septembre 2023  
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié et transmis au représentant de l'État le ..... - 7 SEP. 2023

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon  
Le - 7 SEP. 2023  
Le Président,



Philippe LOCATELLI

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*